

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1662 /MPMB/DGD/DU 02 JAN 2014

(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Sécurisation des importations de ciment**

**Réf: Code des douanes**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, qu'en vue de sécuriser l'importation du ciment et de sauvegarder les intérêts du Trésor public, les mesures spécifiques ci-après sont apportées à la procédure de dédouanement de cette marchandise.

**1- Renforcement de la prise en charge du ciment importé**

La prise en charge par les services des douanes du ciment importé donne lieu aux actions suivantes :

- faire le pointage systématique de toutes les quantités au débarquement;
- faire procéder , par la société Control Union, à la pesée systématique des navires avant et après le déchargement;
- faire procéder systématiquement à la pesée des camions à la sortie du Port (pont bascule);
- adresser un rapport mensuel au Directeur Général des Douanes sur la prise en charge du ciment retraçant les états différentiels éventuels entre les quantités débarquées et celles manifestées.

## 2- Renforcement de l'évaluation et du dédouanement du ciment importé

Les formalités ci-après relatives au traitement des dossiers d'importation de ciment relève de la compétence exclusive des premiers responsables des services concernés (DARRV, Ecor, Visite):

- examen et validation des RFCV (évaluation).
- encadrement et rapport de prise en charge des quantités débarquées (écor);
- contrôle des déclarations et visite des marchandises (dédouanement);
- délivrance du Bon à Enlever après avis d'un Comité spécial comprenant les responsables de la DARRV, de Webb Fontaine, de la Visite et de l'Ecor.

Ce Comité devra adresser au Directeur Général des Douanes un rapport détaillé pour chaque opération d'importation.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

### Ampliations :

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Webb Fontaine
- PAA
- Chbre Cce & Industrie
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- OIC
- FENADIS
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Col-Maj. Issa COULIBALI